



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de réservation :

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, ou après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

- Aucune option ou réservation ne peut être prise en compte sans versement de l'acompte dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception du contrat. Vous recevrez dans les plus brefs délais une confirmation de réservation mentionnant vos dates de séjour.

- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer, ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping. En cas de déclaration inexacte, le contrat peut être résilié de plein droit et les sommes versées conservées par le camping.

Emplacements : Les arrivées se font à partir de 14h et les départs au plus tard à 11h45.

Pour tout départ non effectué à 12h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Le forfait journalier comprend : l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil (piscine, aire de jeux...).

Seront notamment facturés en supplément : la taxe de séjour (selon taxe en vigueur), les personnes supplémentaires, le ou les chiens (maxi 2), le ou les véhicules supplémentaires (si la place autour de votre installation le permet, nous n'avons pas de parking visiteur).

Le nombre de participants est limité à 6 (enfants et bébé y compris) ; le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes.

A NOTER : les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

Pensez à vous munir d'une prise P17 (vente sur place possible, en fonction des stocks) et d'une rallonge.

Locations : Les arrivées se font à partir de 15h30 jusqu'à 18h (hors saison) et jusqu'à 19h (juillet - août).

Toute arrivée tardive doit être signalée à l'avance afin de prévoir l'organisation de votre arrivée.

Le forfait comprend la location pour 1 à 6 personnes (y compris les bébés et enfants très jeunes) suivant le type de locatifs, l'eau, le gaz, l'électricité, le stationnement d'un véhicule, et l'accès aux infrastructures d'accueil.

Les hébergements locatifs sont équipés de la vaisselle, de la literie (couettes / couvertures et oreillers)

IMPORTANT : Pensez à prévoir vos draps (140x190 pour grand lit et 90x190 pour les petits lits) et votre linge de toilette ainsi qu'un petit tapis de sortie de douche.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de personne supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Aucune installation complémentaire (tente, canadienne ...) n'est autorisée sur les emplacements de mobile-home.

En prenant possession de votre location, vous devez effectuer l'inventaire et signaler, **au plus tard le lendemain**, les erreurs constatées.

Les départs se font entre 8h15 et 11h45 impérativement. Pensez à prendre rdv pour votre inventaire sortant auprès de la réception, au plus tôt.

En cas d'arrivée tardive ou de départ avancé, les dates réservées seront dues en totalité. La veille du départ, vous devez avoir soldé tous les frais complémentaires liés au séjour.

A votre arrivée, merci de prévoir une **caution ménage de 100€** (empreinte CB ou espèces) ; après contrôle de votre hébergement à votre départ, nous jugerons de l'état de propreté de votre location.

Si cette dernière est jugée satisfaisante, nous vous restituerons la caution ; dans le cas contraire, un forfait ménage sera retenu.

Vous avez la possibilité de souscrire au forfait ménage 48h avant votre départ, si vous le souhaitez.

Important : l'option ménage de fin de séjour n'inclus pas le nettoyage de la vaisselle, de l'électroménager, des toilettes ainsi que le vidage des poubelles.

Tarifs et taxe de séjour :

Les tarifs sont indiqués en euros, TVA comprise au taux en vigueur. Tout changement ou modification de ce taux ainsi que toute évolution des taxes applicables le cas échéant à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur les prix des produits ou séjours facturés.

- Le montant de la taxe de séjour est appliqué par nuit et par personne à partir de 18 ans. La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif.

La taxe de séjour est perçue par le camping auprès des clients puis reversée par le camping aux autorités communales.

Règlement du séjour :

- Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte, vous pouvez régler votre réservation par les modes de paiement suivants : ANCV, virement bancaires ou VAD (paiement CB à distance).

Au titre du solde, vous pouvez régler par les modes de paiement suivants : ANCV, espèces ou CB.

Les chèques ne sont plus acceptés.

- Modalités de règlement en emplacement

Un acompte de 30 % du prix total est demandé pour valider la réservation. Le solde du séjour sera réglé le jour de l'arrivée.

- Modalités de règlement en location

Un acompte de 30 % du prix de la location doit être réglé dès la réservation ou, au plus tard, dans les 15 jours qui suivent la prise de l'option.

Le solde du séjour devra être réglé 30 jours avant le début du séjour sans appel de notre part.

En absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée.

Les séjours effectués à moins de 30 jours de l'arrivée devront être réglés dans leur intégralité à la réservation.

Pour tout envoi de chèques-vacances, nous vous conseillons de faire un envoi en recommandé en « valeur déclarée ». Dans le cas contraire, le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant l'acheminement de votre règlement.

Modification et annulation :

Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilités dans le camping et accord de la direction. Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive ou départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement ou à une réduction.

- En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

- En cas de non présentation sur le camping dans un délai de 24 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelles de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement ou emplacement. Les sommes versées ne sont pas remboursables.

- En cas d'annulation du fait du campeur, l'annulation doit être effectuée par courrier ou mail auprès du camping et entraînera les retenues suivantes :

*** En emplacement camping :**

- Plus de 30 jours avant votre arrivée : 50€ de frais d'annulation

- Entre le 30ème et le 1^{er} jour : la totalité des acomptes sera retenue par le camping

*** En location :**

- Plus de 60 jours avant votre arrivée : 50€ de frais d'annulation

- Entre le 60ème et le 31ème jour avant votre arrivée : seront retenus 50 % de votre acomptes

- Entre le 30ème et le 1^{er} jour avant votre arrivée : la totalité de votre acompte sera retenu par le camping.

Le client ne pourra alors prétendre à aucune indemnisation.

Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte en cas de non utilisation d'un ou plusieurs services ou en cas de fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liée à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

Assurance annulation :

Une assurance annulation peut être souscrite auprès de votre assureur.

Votre séjour

- Arrivée

En emplacement : l'emplacement sera disponible à partir de 14h00

En location : Les locatifs pourront être occupés uniquement le samedi (en haute saison) à partir de 15h30

- Départ

En emplacement : l'emplacement devra être libéré au plus tard à 11h45 le jour du départ

Tout départ après cet horaire entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire

En location : l'hébergement sera libéré entre au plus tard à 11h45

Caution et inventaire :

Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels, ustensiles de cuisine et la vérification de l'état de propreté ont lieu au départ de chaque locataire. Le locataire est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes les anomalies sous 24h.

A votre arrivée, une caution ménage de 100€ vous sera demandée. Cette caution vous sera intégralement restituée le jour de votre départ si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire.

Toute casse importante (mobilier...) ou dégradation sera facturée et retenue sur la caution.

Le forfait ménage sera retenu si la location n'est pas rendue dans un état recevable par nos équipes d'entretien.

Les inventaires de départ ont lieu entre 8h15 et 10h30.

En cas de départ anticipé en dehors des heures d'ouverture du bureau, la caution sera retournée par courrier au locataire, après inspection des lieux, dans un délai maximum d'un mois.

Assurance :

Il convient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, dégradation de biens ou de véhicules... ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité du client ou d'un autre client.

Réclamation :

Toute réclamation éventuelle suite à un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé réception, dans les 20 jours suivant la fin de votre séjour.

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux de Béziers.

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain de camping.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes :

Visiteurs :

Après s'être présentés à la réception, les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

L'accès est gratuit mais ne donne pas l'accès à la piscine du camping.

Leur véhicule devra en revanche rester à l'extérieur.

Toute infraction entraînera l'expulsion de son auteur.

Droit à l'image :

Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les vidéos et photographies de vous et de tous les participants à ce séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier, pour les besoins publicitaires du camping (brochures, site internet...) et ce sans limitation de durée.

Dans le cas contraire, merci de nous signaler votre opposition par écrit à la réception lors de votre arrivée.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande au camping.

Règlement intérieur (extraits) :

Le règlement intérieur peut vous être fourni sur demande et est affiché à l'entrée du camping.

Le port du bracelet est obligatoire et doit être porté toute la durée du séjour ; il donne accès à la piscine et contribue à renforcer la sécurité dans le camping.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping Le Navarre à VIAS implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Les conditions d'accès à la piscine sont indiqués à l'entrée ; tout manquement à une de ces obligations en interdira l'accès.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, seuls les vêtements adaptés exclusivement à la baignade, ajustés et courts, sont acceptés : maillots de bain avec une ou deux pièces, slips de bain ou boxers de bain.

Il est également interdit de manger et de boire sur les plages de la piscine.

Les chiens et autres animaux doivent être tatoués ou pucés, avoir leurs vaccins à jour et ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Les chiens de 1ère et 2ème catégories ainsi que les NAC sont interdits.

Les chiens doivent être tatoués ou pucés, avoir leurs vaccins à jour et être tenus obligatoirement en laisse et être sortis pour faire leurs besoins. Il est interdit de laisser l'animal seul dans la location ou sur l'emplacement.

Par mesure de sécurité, il est interdit de recharger son véhicule électrique sur le camping.

Le cas échéant, les dégradations sur le réseau électrique seront à votre charge.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat et **écourter son séjour, en ne procédant à aucun remboursement.**

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10km/h.

La circulation est autorisée de 7h30 à 23h00; en dehors de ces horaires, seul le passage piéton est autorisé en utilisant le code à 4 chiffres qui vous aura été remis le jour de votre arrivée.

[Bon séjour à tous !](#)